



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_062

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux mil vingt-trois et le onze mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : convention avec ARKOLIA ENERGIES (dossier urbanisme)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023\_011 du 26 janvier 2023 approuvant le projet de parc photovoltaïque au sol à Malavieille nécessitant :

- une déclaration de projet pour les parcelles concernées,
  - une dérogation à la loi Montagne autorisant la construction en discontinuité de l'urbanisation (article 122-7 du code de l'urbanisme).
  - une révision du PLU changeant le zonage agricole à agricole à vocation photovoltaïque.
- Cette délibération précisait également qu'en cas d'accord, une convention sera établie avec le pétitionnaire pour la prise en charge des frais relatifs à la procédure (études, enquête publique...).

Il informe l'assemblée que depuis le 12 mars 2023, suite à la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la déclaration de projet peut être remplacée par une modification simplifiée du PLU.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire présente le projet de convention avec ARKOLIA ENERGIES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention fixant les modalités de paiement du financement d'ARKOLIA ENERGIES,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX

